
Septième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

27 septembre 2013
Français
Original: anglais

Genève, 11 et 12 novembre 2013
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2014

Coûts estimatifs de la huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Note du secrétariat*

1. La septième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 11 et 12 novembre 2013, a décidé de convoquer, pour une durée de deux jours, les 10 et 11 novembre 2014, la huitième Conférence des Hautes Parties contractantes.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette Conférence, qui s'élèvent à 290 400 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les

* Document soumis après la date limite, dès que le secrétariat a pu disposer des informations et des éléments à y inclure.

Hautes Parties contractantes approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V,
annexé à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra
à Genève les 10 et 11 novembre 2014(avec comptes rendus analytiques)**

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	27 700							27 700
Traduction de la documentation		25 600		76 100	11 200			112 900
Services d'appui ¹						2 700		2 700
Divers ²							24 400	24 400
Total	27 700	25 600		76 100	11 200	2 700	24 400	167 700

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	167 700
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence:	
1)	<i>Un P-3 pendant six mois</i>	106 600
2)	<i>Équipements, fournitures et publications</i>	2 000
	Sous-total	108 600
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	14 100
	Total B	122 700
	Total général (arrondi) A + B	290 400

* Au taux de USD 1 = CHF 0,945.

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 2 jours): 2 100 dollars É.-U.; messenger (1 x 2 jours): 600 dollars.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash: 100 dollars; secrétaire (2 x 7 jours): 5 900 dollars; commis au contrôle de la documentation (1 x 2 jours): 850 dollars; commis à la distribution des documents (1 x 2 jours): 850 dollars; édition: 3 400 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 13 300 dollars.